

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 3 juin 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Rapport du maire – faits saillants 2018
 - 6.1.2 Utilisation du fonds gravières
 - 6.1.3 Remboursement fonds de roulement
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Campagne d'arrachage d'herbe à poux
 - 6.2.2 Octroi de contrat – Vérification de conformité fosses septiques
 - 6.2.3 Certificat d'autorisation en environnement – reconstruction patinoire
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Revenus Oktoberfest 2019 – achat de vaisselle
 - 6.5.2 Location installation école Notre-Dame des Champs – SAE
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Formation offerte aux employés
 - 6.6.2 Sanction administrative- employé
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Achat habits de combat
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 RIRL- PAVL – Demande d'aide financière : 3^e phase
 - 6.8.2 Projets particuliers d'amélioration – demande d'aide financière
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
 - 9.1 Budget 2019 révisé Office municipal d'habitation
10. Avis de motion
11. Règlements
 - 11.1 Règlement 557 modifiant le Règlement 494 Règlement relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.
12. Invitations
 - 12.1 Invitation Bière et saucisses Ste-Anne de la Rochelle
 - 12.2 Activité communautaire – Le Jasper
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

«La grandeur d'un homme ne se mesure pas à la richesse qu'il acquiert mais à son intégrité et à sa capacité à affecter positivement les gens autour de lui.»

Bob Marley

Artiste, Chanteur, Compositeur, Musicien (1945 - 1981)

N° 2349

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 3 juin à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, la conseillère Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

Est absente : la conseillère Lucie Gauthier

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par à confirmer et résolu :

Rés. 2019-128

D'ajouter le point 5.1 Demande salle Les bâtisseurs

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par à confirmer et résolu :

Rés. 2019-129

D'adopter le procès-verbal du 6 mai 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er et le 31 mai 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Des questions sur divers sujets sont posées aux membres du conseil qui en prennent note.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande salle Les Appalaches

Attendu que la salle Les Appalaches est prêtée gratuitement aux organismes de la municipalité une fois par année;

ATTENDU QUE l'école Notre-Dame-des-Champs a besoin de la salle une deuxième fois cette année.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-130

De prêter la salle Les Appalaches au prix de la salle Les bâtisseurs à l'école Notre-Dame-des-Champs.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Rapport du maire – faits saillants 2018

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code municipal. Le rapport est en annexe 1 des présentes pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-131

DE distribuer le rapport par l'entremise du bulletin municipal et de le rendre disponible sur le site Web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Utilisation du fonds gravières

ATTENDU QUE le Règlement N° 438 prévoit un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la municipalité ;

ATTENDU QUE des travaux de rechargement et d'entretien sont prévus sur des voies publiques par lesquelles transitent, ou sont susceptibles de transiter, du transport de substances assujetties au Règlement N° 438 ;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-132

QUE les dépenses de réfection et d'entretien visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances soient prises à même ce fonds réservé au montant de 50 000 \$ (cinquante mille dollars).

QUE les frais de gestion de 15% des redevances soient pris à même ce fonds réservé et versés au compte général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 Remboursement fonds de roulement

ATTENDU QU'une partie de l'achat du camion de service a été financé par le fonds de roulement.

ATTENDU QUE le Fonds de roulement doit être remboursé sur un maximum de 5 ans.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-133

QUE la somme de 10 000 \$ (dix mille dollars) soit affectée au remboursement du fonds de roulement pour 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Campagne d'arrachage d'herbe à poux

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire du Québec invite les municipalités du Québec à s'engager dans la Campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

Attendu qu'il n'y a pas de frais rattaché à cette campagne;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-134

DE soutenir la campagne avec notre propre matériel et nos propres ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 Octroi de contrat – Vérification de conformité fosses septiques

ATTENDU QUE la Municipalité entend respecter et faire respecter la Loi Q-2,R-22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées sur son territoire;

ATTENDU QUE le contrat avait été octroyé à SSMI (Marco Carrier).

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-135

DE poursuivre les travaux pour la somme de 80 \$ par unité plus taxes pour un maximum annuel prévu au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.3 *Certificat d'autorisation en environnement – reconstruction patinoire*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-136

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sara Line Larocque, à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement au nom de la Municipalité de Stoke pour le projet de reconstruction de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.5 Loisirs

6.5.1 *Revenus Oktoberfest 2019 – achat de vaisselle*

ATTENDU QUE dans la poursuite du plan d'action en développement durable, est ressorti l'achat de vaisselle réutilisable pour le centre communautaire;

ATTENDU QU'une partie des profits de l'Oktoberfest sert à investir dans les infrastructures de loisirs et communautaires de la municipalité;

ATTENDU QU'un montant est prévu au budget pour des projets liés au développement durable;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès de deux soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-137

QUE la Municipalité de Stoke autorise l'achat de vaisselle et ustensiles Windsor auprès de Després Laporte au coût de 3 488.76\$ plus taxes.

QUE le coût soit payé en partie par les revenus nets de l'Oktoberfest et 1 500\$ du poste budgétaire de projet en développement durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 *Location installation école Notre-Dame des Champs – SAE*

ATTENDU QU'une entente de location pour la saison estivale 2019 a été conclue entre les parties;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-138

QUE la Municipalité de Stoke autorise la directrice générale à signer l'entente de location et ses modalités afin que le camp de jour se déroule à l'école Notre-Dame-des-Champs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Formation offerte aux employés

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-139

QUE les employés soient autorisés à suivre la formation « Clientèles difficile ou agressive : comment intervenir de façon sécuritaire » donnée par l'APSAM.

QUE la salle Bâtitseur (ou autre salle disponible) soit prêtée pour fin de formation.

QUE d'autres municipalités des environs soient sollicitées pour former le groupe nécessaire à la tenue de l'activité et pour répartir le coût de la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Sanction administrative- employé

ATTENDU QU'une sanction administrative pourrait être retenue envers un employé municipal sur recommandation du comité des ressources humaines.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-140

D'autoriser la directrice générale à appliquer la sanction si les mesures correctives ne sont pas appliquées ou que les résultats de ces mesures ne sont pas satisfaisants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 Achat habits de combat

ATTENDU QUE le service incendie de Stoke procède au remplacement des habits de combat par rotation.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-141

Achat de deux habits de combat en remplacement de ceux de plus de 10 ans au coût de 1 650.00 \$ chacun + taxes et livraison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 RIRL- PAVL – Demande d'aide financière : 3^e phase

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-142

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, la municipalité de Stoke confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Projets particuliers d'amélioration – demande d'aide financière

ATTENDU QUE le programme Projets particuliers d'amélioration (PPA) reçoit les demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE les infrastructures routières de la Municipalité présentent de nombreux signes de désuétude et nécessitent d'importants investissements.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-143

DE mandater la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour la réalisation du rechargement du chemin Berjac à être réalisé conformément aux exigences de notre règlement.

DE soumettre une demande à cet effet auprès du député provincial pour les coûts d'environ 40 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 mai 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-144

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 352 648.42 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 33 017, 89 \$

Opérations courantes à payer: 270 317,95 \$

Salaires payés 49 312.58 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Budget 2019 révisé Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'OMH de Stoke doit obtenir l'approbation de ses prévisions budgétaires 2019 - révisé par la municipalité de Stoke.

Rés. 2019-145 Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la municipalité de Stoke demande à l'Office Municipal d'Habitation du Val Saint-François de revoir le bilan de santé des immobilisations (BSI) de l'OMH de Stoke avant d'approuver les dépenses excédentaires du budget révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

11. Règlements

11.1 Règlement 557 modifiant le Règlement 494 Règlement relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Steeves Mathieu relativement à l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

Rés. 2019-146 En conséquence, Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

D' le Règlement No 557 modifiant le Règlement 494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises dont copie est jointe en annexe 2 aux présentes pour en faire partie intégrante.

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Invitations

12.1 Invitation Bière et saucisses Ste-Anne de la Rochelle

Rés. 2019-147 Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de deux billets au coût de 30\$ chacun pour deux représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 6 juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Activité communautaire – Le Jasper

Rés. 2019-148 Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de quatre billets pour les représentants municipaux qui participeront à l'activité qui aura lieu le 11 août prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

14. Période de questions

Des questions sur divers sujets sont posées aux membres du conseil qui en prennent note.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu que la séance soit levée à 20h18.

Rés. 2019-149

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

*Luc Cayer
Maire*

ANNEXE 1

FAITS SAILLANTS 2018

3 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code municipal du Québec article 176.2.2, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Pour débiter, permettez que je vous rappelle qu'au 31 décembre 2018, selon les états financiers vérifiés, l'actif de la municipalité s'élevait à **7 064 912 \$** et l'excédent de fonctionnement à **531 011 \$**. Cet excédent, représentant environ 18% du budget, est une réserve normale pour assurer une saine gestion de trésorerie et parer aux imprévus.

Voici un résumé du rapport financier 2018, produit par nos vérificateurs comptables Raymond Chabot Grant Thornton :

EXERCICE FINANCIER 2017		Réel
	Budget	
Revenus	3 089 461 \$	2 737 442 \$
Dépenses de fonctionnement	(2 853 666) \$	(2 942 987) \$
Remboursement de la dette	(70 460) \$	(70 955) \$
Activités d'investissement	(227 528) \$	(37 500) \$
Affectation	303 322 \$	314 000 \$
Financement à long terme / activités financières	- \$	- \$
Surplus (déficit) à des fins fiscales	241 129 \$	- \$

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$

Voici, tel que le prévoit la Loi, la liste des fournisseurs ayant reçu plus de 25 000 \$ au cours des 12 derniers mois :

9280-4731 Québec inc.		34
492.50 \$		
Architech design inc.	rénovation hôtel de ville	
	26 606.66 \$	
Chauffage Gosselin inc.	mazout et diesel	
	31 389.30 \$	
CONSTRUCTION RÉAL SAINT-LAURENT LTÉE	déneigement	220 093.07 \$
Excavation Toulouse inc.	matériel granulaire, ponceau	129 495.22 \$
EXCAVATION Steve Leblanc INC.	travaux TECQ dev. Phaneuf, RIRL	920 997.66 \$
Groupe GMI construction	rénovation hôtel de ville	397 464.03 \$
GROUPE ULTIMA INC.	Assurances	39 398.00 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	47 880.26 \$
MINISTÈRE DES FINANCES	Sûreté du Québec	268 329.00 \$
Monty Sylvestre	services juridiques	32 514.78 \$
MRC du Val Saint-François	Transport collectif et quotes-parts	170 936.09 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Services vérification et ressources humaines	26 763.32 \$
Services Matrec inc.	Collecte de résidus domestiques	117 797.60 \$
TRANSPORT ET EXCAVATION J. MÉNARD	Entretien des chemins	54 537.31 \$
USD Global	Achat de bacs matières résiduelles	54 999.44 \$
VALORIS	Enfouissement de déchets	79 910.95 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS 2019

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la municipalité, pour l'année 2019 :

	Salaire	Allocation de dépenses
Maire :	15 660.12 \$	7 830.00 \$
Conseillers (6) :	31 110.12 \$	15 557.64 \$

La rémunération totale, pour l'année entière, est de 70 157.88 \$ (**excluant** les jetons de présence de 65 \$ par réunion).

ANNEXE 2

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

RÈGLEMENT NUMÉRO 557

RÈGLEMENT NUMÉRO 494 intitulé

« Règlement relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises »

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur le programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.
- CONSIDÉRANT que le règlement 557 vient reconduire le programme;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Steeves Mathieu lors de la session du 6 mai 2019;
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la session du 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE :

En conséquence, Il est proposé par à confirmer et résolu :
Rés. 2019-

QUE le règlement numéro 557 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

À l'article 12 Immeubles non imposables du Règlement #494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises est modifiée de la façon suivante :

ARTICLE 12: IMMEUBLES NON ADMISSIBLES

Ne sont pas admissibles à des crédits de taxes les immeubles non imposables en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) et les immeubles dont le propriétaire ou son occupant bénéficie d'une aide gouvernementale destinée à réduire les taxes foncières (L.C.M., a92.1 2).

Article 3

À l'article 23 Durée du programme du Règlement #494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises est modifiée de la façon suivante :

ARTICLE 23: DURÉE DU PROGRAMME

Le programme a effet à compter de son entrée en vigueur et a effet jusqu'au 30 avril 2023. Les propriétaires qui auront demandé un permis de construction avant le 30 avril 2023 et dont la date de mise en chantier sera également antérieure à cette date pourront recevoir la subvention après cette date selon les conditions et modalités prévues au présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À STOKE, CE 3^{IE}ME JOUR DE JUIN 2019

Luc Cayer, maire

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière

Présentation du projet de règlement : 6 mai 2019

Avis de motion : 6 mai 2019

Adoption du Règlement : 3 juin 2019

Avis de publication et entrée en vigueur :